

## MAIRIE DE VEROSVRES

### COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MAI 2022

Présents : Françoise BASSET-MATHIEU, Lionel CABATON, Jean-Didier CHARVET, Danièle DUFOUR, Laurence GUILLOUX, Alain JOLY, Céline KUBIACZYK, Éric MARTIN, Gilles ROUGET, Séverine THOMAS, Denise TABOULOT.

Secrétaire de Séance : Alain JOLY.

L'an deux mille vingt-deux et le treize mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de la Mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2022 à l'unanimité. Remarque de Céline KUBIACZYK concernant la délibération n°2022\_09 : Le vote des taux d'imposition 2022 a été effectué à main levée et la revalorisation a été votée à la majorité et non à l'unanimité.

#### - AMENAGEMENT SALLE COMMUNALE

\* Lionel CABATON présente l'étude de l'Agence Technique Départementale qui recense :

- ✓ l'état des lieux de l'existant,
- ✓ l'expression du besoin établi selon les différents échanges des conseillers municipaux lors des précédentes réunions : capacité d'accueil, confort thermique et acoustique, renouvellement des équipements de cuisine, mise en conformité du bâtiment (ERP)
- ✓ les estimations financières : coûts des travaux, plans de financements,
- ✓ pistes d'économie,
- ✓ procédures et planification de l'opération

\* Le diagnostic Amiante et Plomb a été effectué. La salle ne contient pas d'amiante, de faibles doses de plomb ont été détectées dans certaines peintures.

\* Après discussions, l'assemblée, à la majorité et quelques absentions, souhaite mettre en avant la rénovation énergétique. Une surface supplémentaire de 50 à 75 m<sup>2</sup> serait appréciée.

\* Selon le planning prévisionnel des études et des travaux, la salle communale pourrait être louée jusqu'en avril 2023.

#### - TRAVAUX DE VOIRIE

Route de Beaubery :

Les demandes de subventions ont été déposés. L'Etat n'a pas retenu notre dossier au titre de la DETR. Le Département a attribué une subvention de 4 680 €. La somme allouée au titre des Amendes de Police n'est pas encore connue. La Communauté de Communes va également apporter son soutien financier.

Le Syndicat des Eaux de l'Arconce va débiter ses travaux du réseau d'eau potable fin juillet.

Voirie 2022 :

Les travaux communautaires sont arrêtés : route de Corcelles, route de la Priole, Chemin de Sarre, route du Col des Vaux, route des Pierres, route des Bruyères.

**- Délibération n° 2022\_19**

**Travaux de voirie - Route des écoliers**

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de voirie sur la route des écoliers afin d'empêcher l'apparition de flaques d'eau après les pluies.

Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTTE le devis de l'entreprise Thivent de La Chapelle-sous-Dun pour un montant de 1 269 € HT,

AUTORISE le Maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

**- BATIMENTS COMMUNAUX**

\* Le Maire informe que l'huissier lui a remis les clés du logement anciennement loué par Mme TOURÉ dont la procédure de résiliation de bail a été close. Un nettoyage et une rénovation des peintures est nécessaire. Ce logement pourra être remis en location par la suite.

\* La procédure de résiliation de bail avec Mr BRIVET est en cours pour le studio au-dessus de la salle communale.

**- Délibération n° 2022\_20**

**Rénovation des Studios - Espace Socio-culturel**

Le Maire informe qu'il est nécessaire de rénover les studios situés route de Dompierre avant une remise en location.

Il propose de d'installer une kitchenette comprenant un évier, un plan de travail, des plaques électriques et un réfrigérateur.

Il informe que le système de chauffage au gaz est vieillissant et propose de changer le mode de chauffage et d'installer des radiateurs électriques.

Des devis ont été demandés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer des travaux d'aménagement et de rénovation dans les 2 studios situés 161 Route de Dompierre,

CHOISIT d'installer une kitchenette dans chaque studio comprenant un évier, un plan de travail, deux plaques électriques et un réfrigérateur,

DECIDE d'installer des radiateurs électriques dans chaque studio,

ACCEPTTE les devis de la société BASSET-PARIZOT de Paray-le-Monial pour un montant de 3 360,75 € HT pour le studio n° 1 et 3 085,08 € HT pour le studio n° 2,

AUTORISE le maire à signer les documents administratifs se rapportant à ce dossier.

\* Commerce le P'tit Vroulon : le bail commercial se termine au 31 mai 2022. La gérante Jocelyne BILLONNET annonce une fermeture définitive le 22 mai 2022. La vente du fonds de commerce est compromise.

\* La MAM a ouvert ses portes et accueille désormais des enfants. Une demande de 2 places supplémentaires a été demandée à la PMI par les assistantes maternelles.

**\* - Délibération n° 2022\_21**

**Convention de mise à disposition de locaux à la MAM « Les Petits Sorciers »**

Le Maire expose au Conseil que la commune met à disposition un local à la MAM « Les Petits Sorciers »

Il est précisé que certains frais de fonctionnement de la MAM seront payés par la commune de Vérosvres qui émettra un titre de recette à l'encontre de la MAM pour remboursement.

Une convention entre la commune de Vérosvres et la MAM « Les Petits Sorciers » pour ces frais est nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE de payer les factures nécessaires au fonctionnement de la MAM puis de demander le recouvrement des sommes dues à celle-ci,  
APPROUVE la convention fixant les modalités de remboursement,  
AUTORISE le Maire à signer cette convention.

**- AFFAIRES DIVERSES**

\* L'association du Restaurant Scolaire du RPI Vérosvres/Beaubery a fourni un bilan prévisionnel pour l'année 2021/2022.

\* Plusieurs ordinateurs de l'école ont été révisés ou réparés par la société ITD de Paray-le-Monial

\* Une rencontre entre les élus des communes de Vérosvres et de Beaubery et les enseignantes du RPI est prévue afin d'organiser l'accueil des tout-petits à la maternelle à la rentrée prochaine.

\* Urbanisme : La commission a travaillé sur le reclassement de certaines zones du PLUi. Un tableau a été proposé à la communauté de communes.

\* Les permanences pour les élections législatives ont été organisées.

\* Problème de ramassage des PAV Verre et Papiers sur notre secteur suite à un changement de prestataire. L'information a été donnée au SIRTOM.

\* Le Syndicat des Eaux de l'Arconce souhaite connaître les besoins en distribution d'eau potable sur la commune.

\* Suite à une panne de chaudière, une réduction de loyer va être appliquée à Mr Jérémie BILLONNET.

\* Une demande de raccordement à l'assainissement collectif dans le hameau des Janots a été faite. La commune va étudier la question et demander des devis.

\* Danièle DUFOUR fait le compte-rendu de la dernière réunion du SMAAA.

\* Le SEJ (service enfance jeunesse) de la communauté de communes St Cyr Mère Boitier va lancer une étude sur les besoins des jeunes de 0 à 18 ans.

\* La plantation des fleurs est fixée au 17 mai 2022.

Denise TABOULOT informe l'assemblée que Mme Nimet GILBERT a offert un rosier pour remercier les enfants de l'école de leurs cartes créées par leurs soins et insérées dans les colis de fin d'année. Ce rosier a été planté vers l'école.

\* La prochaine réunion de conseil est fixée au vendredi 1<sup>er</sup> juillet 2022.

La séance est levée à 23h45.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 20 mai 2022 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,  
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,